

16 octobre, 2008

Mesdames et Messieurs les députés,

Au Café Rencontre du Centre-ville, nous sommes quotidiennement en contact avec des hommes et des femmes en situation d'itinérance. Notre soupe populaire dessert le quartier St-Roch et les environs depuis 21 ans, et nous avons été témoins de l'évolution du phénomène de l'itinérance dans ce quartier en pleine effervescence.

Nous avons pris connaissance du document de consultation mis en ligne par la Commission des affaires sociales. Dans la conclusion, les auteurs identifient certaines pistes de solution telles que le **développement de programmes de réinsertion sociale** et d'autres initiatives favorisant l'accès aux études et au marché du travail. Nous voulons par la présente identifier les forces et les faiblesses de cette approche en nous basant sur nos expériences des vingt dernières années.

Les programmes d'insertion sociale au Québec

Les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes itinérantes fonctionnent avec un budget restreint. En devenant hôte d'un programme d'insertion sociale financé par l'État, ces organismes bénéficient d'une main-d'œuvre essentielle à leur fonctionnement en plus de recevoir une subvention pour faciliter l'embauche d'un ou de plusieurs intervenants qui assurent le suivi des participants.

Par exemple, le Café Rencontre a été l'hôte de divers programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) subventionnés par Emploi Québec (programmes EXTRA, INSO et INTERAGIR). Les participants que nous accueillons acquièrent une expérience de travail en accomplissant diverses tâches dans notre cuisine, dans notre salle à manger et dans notre friperie. Ils reçoivent une allocation s'ajoutant à leur prestation d'aide sociale tandis que l'organisme obtient un montant mensuel proportionnel au nombre de participants qu'il doit superviser. C'est précisément grâce au financement accordé dans le cadre de la mesure EXTRA que le Café Rencontre a été capable d'embaucher son premier employé, en 1992.

Depuis 1992, le nombre de participants qu'Emploi Québec accepte de subventionner dans notre organisme est passé de 17 à 8 participants en juillet 2008. Ces coupures seraient justifiées par la bonne condition du marché de l'emploi au Québec et par la diminution du nombre de bénéficiaires d'aide sociale éligibles aux programmes actuels. Les organismes communautaires comme le nôtre qui comptaient sur ces programmes pour soutenir leurs activités de base se voient privés à la fois d'un outil d'intervention et d'un moyen de financement.

La participation des bénéficiaires : une piste de prévention et d'intervention

À travers les années, il est arrivé à plusieurs reprises que des personnes itinérantes fréquentant notre soupe populaire choisissent de travailler bénévolement dans notre cuisine ou dans notre salle à manger. Nous jouissons alors d'un contact privilégié avec ces individus, ce qui nous permet de mieux les accompagner dans leurs démarches pour être admis, s'il y a lieu, dans un centre de thérapie, dans un centre d'hébergement temporaire ou vers une autre ressource appropriée. Quelques uns d'entre eux ont pu bénéficier des mesures d'insertion sociale offertes par Emploi Québec. Certains se sont même placés sur le marché du travail quelques mois après leur passage chez nous. Toutefois, les personnes itinérantes représentent une minime proportion (moins de 5%) des personnes ayant eu accès aux programmes chez nous. Nous croyons que leur nombre pourrait augmenter de façon significative si on leur facilitait l'accès aux programmes, voire en mettant sur pied un programme sur mesure pour ces personnes, *sans critère d'exclusion*.

Les limites du programme INTERAGIR

Notre expérience de dépistage et de recrutement de participants à la mesure INTERAGIR d'Emploi Québec nous a fait réaliser qu'une grande proportion des personnes itinérantes, ou à risque de le devenir, sont susceptibles de se voir refuser l'admission au programme pour diverses raisons.

Premièrement, le programme INTERAGIR s'adresse à des personnes qui démontrent un potentiel d'employabilité à plus ou moins long terme. Or, la clientèle que nous desservons est caractérisée par une diversité de contraintes sévères à l'emploi. Un sondage effectué par le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) à l'été 2003 identifiait une forte prévalence des problématiques suivantes chez nos bénéficiaires : dépendance aux substances (65%), troubles de santé physique (40%) et mentale (50%), problèmes socio-éducatifs (70%), etc. Nous n'avons pas de statistiques précises quant à la proportion de ces personnes qui est considérée inapte au travail, mais nous constatons que leurs handicaps, quels qu'ils soient, leur ferment non seulement la porte du marché du travail mais également l'accès aux programmes d'insertion sociale.

Deuxièmement, il est difficile de convaincre une personne itinérante de s'inscrire à un programme d'insertion sociale si cela exige de sa part de se présenter pour une entrevue dans un centre local d'emploi. Bien souvent, la personne a accumulé de mauvaises expériences dans ses contacts avec diverses institutions et par conséquent, s'avère réticente à initier de nouvelles démarches. Les agents et agentes ne sont pas toujours familiarisés avec cette clientèle, laquelle est elle-même fort intimidée par la bureaucratie.

Troisièmement, il arrive que les personnes errantes et itinérantes ne manifestent aucune intention de réintégrer éventuellement le marché du travail. Cela dit, la plupart d'entre elles sont généralement bien disposées à faire du bénévolat. Elles manifestent toutefois certaines craintes lorsqu'on leur propose des programmes visant à les rediriger vers un emploi rémunéré pour diverses raisons (par exemple : la peur qu'on les prive de leur prestation de solidarité sociale ou qu'on les oblige à verser une pension alimentaire, conséquence d'un passé familial douloureux qu'ils préféreraient oublier).



Organisme associé à

Centreaide
Québec

Que serait un résultat satisfaisant de l'action gouvernementale en matière de réinsertion sociale?

Selon nous, le retour sur le marché du travail ne devrait pas être l'objectif ultime lorsqu'il s'agit de la réinsertion sociale des personnes itinérantes. Un objectif plus raisonnable à cet égard consisterait à voir les personnes en situation d'itinérance (ou à fort risque d'itinérance) s'attacher à un organisme communautaire dans le cadre d'un programme à moyen ou long terme, qui combinerait l'implication bénévole et la participation aux activités sociales (ateliers, groupes d'entraide et de partage, etc.) Peut-être les participants ne réintégreront-ils pas tous le marché du travail comme nous pourrions l'espérer, mais nous pourrions nous féliciter de les avoir sortis du cycle de l'errance et de l'itinérance.

En effet, nous percevons d'un bon œil le fait que certaines personnes itinérantes s'engagent dans des activités de bénévolat au sein des organismes qui ont comme mission de leur venir en aide. Les individus qui acceptent de participer à une telle initiative retrouvent un équilibre psychologique tout en rendant service à la collectivité. Le lien privilégié que nous développons avec eux nous permet de leur communiquer une nouvelle perception de la société en général et d'insuffler en eux des changements d'attitude menant à l'acquisition de nouvelles habiletés.

En conclusion, nous réitérons notre recommandation à cette commission en insistant sur l'importance et l'utilité des programmes d'insertion sociale pour les personnes itinérantes et pour *leurs* organismes communautaires. Nous appuyons le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) dans sa revendication d'une politique en itinérance qui reconnaîtrait l'apport social des initiatives de participation citoyenne chez les personnes itinérantes et en assurerait un financement adéquat. Nous pouvons être fiers de l'expertise que nous avons développée auprès de cette clientèle au cours des dernières années et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour conserver nos acquis et améliorer notre intervention en développant des programmes mieux adaptés à la réalité des personnes en situation d'errance et d'itinérance. En tant qu'intervenant de première ligne, nous avons une obligation morale envers ces naufragés de la vie, d'autant plus que nous avons la possibilité de leur offrir une place dans notre canot de sauvetage, c'est-à-dire en leur proposant de venir effectuer des tâches très simples mais combien valorisantes. Nous avons de la place pour eux et nous sommes équipés pour bien les recevoir et les encadrer adéquatement. Nous remercions notre gouvernement pour la confiance qu'il nous accorde en tant qu'organisme communautaire et pour l'intérêt qu'il continue de porter aux personnes les plus fragilisées de notre société.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de nos salutations distinguées.

Simon Fournier, intervenant et adjoint administratif

Avec l'importante contribution du directeur, Michel Godin.

